



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA DRÔME

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES COURBIS SYNTHÈSE

Commune de Romans-sur-Isère



Cahier de recommandations

octobre 2012

dossier approuvé le :



2012 334 - 0026

Direction départementale
des Territoires de la
Drôme



Recommandations relatives à l'utilisation ou à l'exploitation

Préambule

L'article L 515-16 V du code de l'environnement prévoit :

« A l'intérieur du périmètre d'exposition aux risques, les plans de prévention des risques technologiques peuvent, en fonction du type de risques, de leur gravité, de leur probabilité et de leur cinétique :

...

V. - définir des recommandations tendant à renforcer la protection des populations face aux risques encourus et relatives à l'aménagement, l'utilisation ou l'exploitation des constructions, des ouvrages, des voies de communication et des terrains de camping ou de stationnement de caravanes, pouvant être mises en œuvre par les propriétaires, exploitants et utilisateurs. »

Ces recommandations sont de nature différentes :

- Celles qui s'appliquent en complément des mesures obligatoires. Le règlement du PPRT ne peut imposer, au titre des mesures de protection des populations, des prescriptions sur le bâti existant que dans la limite de 10% de la valeur vénale des biens. Au-delà de ce montant, le PPRT ne peut que recommander des mesures visant à améliorer la protection des personnes. Ces mesures sont alors mises en œuvre sur l'initiative des propriétaires de ces biens.
- Celles qui s'appliquent en l'absence de prescription.

Recommandations en complément de prescriptions

Si les travaux à réaliser en application des prescriptions du règlement du présent PPRT dépassent 10% de la valeur vénale du bien, il est recommandé de réaliser les travaux complémentaires pour atteindre les objectifs de performance du règlement.

Recommandations tendant à renforcer la protection des populations en l'absence de prescription

Pour le PPRT de Courbis Synthèse, en l'absence d'effets au sol, aucune recommandation n'est formulée.

Un guide applicatif est à disposition sur le site :

http://www.clicrhonealpes.com/medias/documents_didactiques/